Réf. Farde e-Assemblées : 2377754

N° OJ : **84**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Sports.- Subside d'investissement.- Asbl Prosport Bruxelles-Brussel : 35.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Prosport Bruxelles-Brussel;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside spécifique pour un montant de 35.000,00 EUR à l'attention de l'asbl Prosport Bruxelles-Brussel pour l'achat d'équipement temporaire de skate-park.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2020.

Article 3 : Les termes de la convention entre l'asbl Prosport Bruxelles-Brussel et la Ville de Bruxelles sont approuvés.

Annexes :

AE1/Convention (Consultable au Secrétariat des Assemblées)